

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



18032688

Déposé au greffe du Tribunal de commerce
de Liège division Marche-en-Famenine

Le 06/02/18.

Greffe

N° d'entreprise : **0422 047 988**

Dénomination

(en entier) : **EXPLOITATION FORESTIERE GEORGES HUET**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Route de Bomal, 12/1 à 6960 Manhay**

Objet de l'acte : Conseil d'administration - Représentant permanent

"D'un procès-verbal de la SA EXPLOITATION FORESTIERE GEORGES HUET du 29 janvier 2018, il résulte que :

1ere Résolution

• Désignation des représentants permanent :

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale déclarent que dans le cadre du mandat d'administrateur-délégué que la SA HUSIBO (BCE0677.500.854) exerce au sein de la SA EXPLOITATION FORESTIERE GEORGE HUET, ils ont été informés que cette dernière a nommé, dans le cadre de l'exercice de ce mandat d'administrateur-délégué, les personnes suivantes comme représentant permanent avec pouvoir d'agir séparément :

-M. Emmanuel SCHELLEKENS, domicilié rue du Charnois 6 à 1342 Limelette ;

-Mme Valérie GENDEBIEN, domiciliée rue du Charnois, 6 à 1342 Limelette.

2ième résolution

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale donne tout pouvoir à M. Jérôme STEVIGNY, domicilié chaussée d'Alseberg, 138 à 1420 Braine l'Alleud, aux fins d'assurer la publication du présent procès-verbal aux annexes du moniteur belge.

Jérôme STEVIGNY

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/02/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).